



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

# DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature à Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 24 janvier 2025.

### **Etaient présents (24) :**

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Christine SITJA, MM Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alain LLAURENSY.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Catherine BARNEDES, Anne-Marie GRAVE, Jocelyne RIBUIGENT, MM Jean-Marie CORCOY, Jérôme MOLAS, David PLANAS.
- Conseiller de Corsavy : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseiller de Coustouges : -
- Conseiller de La Bastide : -
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : MME Marie-José MACABIES.
- Conseiller de Montferrer : M. Jean-Marie GOURGUES.
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MME Jeanne MAISON, MM Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN, M. Yves BENASSIS.
- Conseiller de Saint Marsal : -
- Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLA.
- Conseiller de Taulis : -

**Absents excusés (5)** MMES Danielle HERBAIN, Magali YOVANOVITH, MM Michel ANRIGO, Jean-Louis VIRGILI, André XIFFRE.

**Pouvoirs (6)** : MME Martine MAUGUIN (procuration à Antoine CHRYSOSTOME), MM Daniel BAUX (procuration à Antoine CHRYSOSTOME), Louis CASEILLES (procuration à Marie-Madeleine SAN JUAN), Richard COLL (procuration à Marie COSTA), Guy METIVIER (procuration à Marie-José MACABIES), Alexandre REYNAL (procuration à Christine SITJA).

**Soit 24 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.**

Monsieur David PLANAS est élu secrétaire de séance.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Suppressions de postes – Mise à jour du tableau des effectifs**

Suite aux divers mouvements de personnel (mutations, avancement de grades, incorporations sous statut,...), il convient désormais de supprimer une partie des postes laissés vacants.

Il est précisé que le Comité Social Territorial a par ailleurs rendu un avis sur ce dossier le 17 décembre 2024.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la suppression des postes listés dans le tableau des effectifs annexé.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Votes pour : 30 dont 6 pouvoirs

Votes contre : 0

Abstentions : 0

- **VALIDE** les suppressions de postes décrites ci-dessus ;
- **APPORTE** les modifications en conséquence au tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

**Certifié exécutoire après :**

Transmission en Préfecture le :

Publié sur le site internet :

Le secrétaire de séance

David PLANAS

Fait à Arles sur Tech, le 30 janvier 2025,

Le Président

Claude FERRER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.